

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2012**

A 20H30

Effectif légal	19
En exercice	19
Présents à la séance	17
Absents	2
Votants	19

Le Conseil Municipal de la commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 05 septembre 2012, s'est réuni le **jeudi 13 septembre 2012 à 20h 30**, à la Mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur François HATIER, Maire.
Madame DA SILVA Lydie a été nommée secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENT(E)	EXCUSE(E)	POUVOIR A	ABSENT(E)
1. M. HATIER François, Maire	x			
2. M. LEROY Philippe, 1 ^{er} Adjoint	x			
3. Mme AUBERTIN Josette, 2 ^{ème} Adjoint	x			
4. M. LA VAULLEE Henri, 3 ^{ème} Adjoint	x			
5. M. ROUSSEL Michel, 4 ^{ème} Adjoint		x	M. LA VAULLÉE	
6. Mme BARTH Joëlle, 5 ^{ème} Adjoint		x	Mme AUBERTIN	
7. Mme HANS Louisette, Conseillère Municipale	x			
8. M. VILLEMIN Nicolas, Conseiller Municipal	x			
9. M. REMY Daniel, Conseiller Municipal	x			
10. Mme GEORGES Isabelle, Conseillère Municipale	x			
11. M. PELTIER Philippe, Conseiller Municipal	x			
12. M. SIBILLE Damien, Conseiller Municipal	x			
13. M. HENRY Alain, Conseiller Municipal	x			
14. M. THOMAS Jean-Louis, Conseiller Municipal	x			
15. M. HANTZ Jean, Conseiller Municipal	x			
16. M. HUREL Jacques, Conseiller Municipal	x			
17. Mme GREMILLET Edith, Conseillère Municipale	x			
18. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal	x			
19. Mme DA SILVA Lydie, Conseillère Municipale	x			

L'ordre du jour était le suivant :

N° 2012/051 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 – Approbation du Conseil Municipal du 26 juillet 2012

N° 2012/052 Finances locales – Tarifs des services publics – 07-01-02
Tarifs municipaux

N° 2012/053 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

N° 2012/054 Finances locales – Divers – 07-10
Projet de construction d'une bibliothèque-garderie
Adoption du plan de financement prévisionnel de la bibliothèque

N° 2012/055 Commande publique – Actes spéciaux et divers – 01-07
Enfouissement du réseau électrique basse tension impasse de la Gare

N° 2012/056 Finances locales – Divers – 07-10
Construction d'une chaufferie bois
Approbation du projet d'investissement et du plan de financement prévisionnel

N° 2012/057 Commande publique – Marchés publics – Avenants – 01-01-02
Avenant au marché à procédure adaptée de maîtrise d'oeuvre relatif à la construction d'une salle de convivialité

N° 2012/058 Finances Locales – Divers – 07-10
Attribution de subvention du Conseil Général des Vosges

Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Décision modificative n°4 au Budget Principal

Délibération n° 2012/051

Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02
Approbation du Conseil Municipal du 26 juillet 2012

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOPTE le procès verbal de la séance du 26 juillet 2012.

Délibération n° 2012/052

Finances locales – Tarifs des services publics – 07-01-02
Tarifs municipaux

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint, qui présente les tarifs municipaux relatifs à l'année scolaire 2012-2013 débattus en commission finances du 25 juillet 2012.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE, pour l'année scolaire 2012-2013, les tarifs municipaux suivants, applicables à compter du 1er octobre 2012 :

DEPENSES		
Sorties pédagogiques par année scolaire et par élève de Pouxeux attribuée sur la base d'une liste des élèves participant à la sortie établie par les écoles		5,50
Crédits scolaires par année scolaire et par élève pour les classes de Pouxeux école élémentaire (hors achat de livres et de consommables) école maternelle (compris consommables) crédit direction par école		42,00 38,00 150,00
Bon scolaire pour les élèves du 2ème degré jusqu'aux 16 ans de l'élève au 31 décembre de l'année		45,00
Voyage linguistique pour les élèves du 2ème et 3ème degré – par voyage		32,00
Classe de mer/élève de Pouxeux		48,00
Classe environnement/élève de Pouxeux		30,00
Centres aérés d'Arches et Eloyes par enfant, par jour, dans la limite de 20 jours		7,00
Bon d'achat Saint Nicolas /classe de maternelle		60,00
Noël/élève : - de l'école maternelle - résidant à Pouxeux pour l'école élémentaire		4,00
RECETTES		
Mercredis récréatifs (Participation famille)		
Enfants de Pouxeux		12,00
Enfants de l'extérieur si activité à Pouxeux		24,00
Enfants de l'extérieur si activité à l'extérieur		32,00
Enfants du personnel communal		12,00
Centre de loisir de Pouxeux (Participation famille)		
Organisés par la commune de Pouxeux pour les enfants de Pouxeux		12,00
Accueils sans repas pour les enfants souffrant d'allergie		10,00
Garderie matin – midi – soir /H		
Aide aux devoirs/H		
Accueil sans repas / durée de l'accueil		
élèves de Pouxeux (verte)/H		1,70
<u>tarif modulé</u> :		1,00
familles dont le quotient familial est < à 600 €/H		
élèves extérieurs (jaune)/H		3,40
<u>tarif modulé</u> :		3,00
familles dont le quotient familial est < à 500 €/H		
Restaurant scolaire (ticket)		
Élèves de Pouxeux (rose)	prix du repas	total
<u>tarif modulé</u>	2,05	3,75
	2,05	3,05
élèves de Jarménil (bleu)		
<u>tarif modulé</u>	1,65	5,05
	1,65	4,65
élèves de l'extérieur (vert)		
<u>tarif modulé</u>	3,85	7,25
	3,85	6,85
	3,40	
	3,00	

Délibération n° 2012/053

Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

A - Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 15 avril 2008, Monsieur le Maire a signé les marchés et devis suivants :

1 – Requalification de l'impasse de la Gare :
avec l'entreprise TRB TRAPPID BIGONI pour un montant HT de 48 676,50 €

2 – Etablissement de plans topographiques couvrant les emprises de la rue sous le Bois :
avec le Cabinet Jean CLERGET pour un montant HT de 3 480,00 €

3 – Acquisition d'une photocopieuse XEROX :
pour un montant de 3 995,00 €HT
assorti d'un contrat de maintenance d'une durée de 5 ans au forfait unitaire trimestriel de 19,50 €HT, un prix de page supplémentaire de 0,00459 €HT et des frais de gestion et de recyclage trimestriel de 10€HT

4 – Travaux chemin des Ecoliers :
avec l'entreprise RESO TP pour un montant HT de 19 536,80 €

B - Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 16 juin 2011, Monsieur le Maire n'a pas exercé les droits de préemption suivants :

date dépôt	NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf. Cadastrales
				immeuble bâti Sur terrain propre	immeuble non bâti	
09/05/12	BLAUDEZ	Dominique	802 Rue de la Gare	x		AN 170
13/06/12	VMC Canton		Rue de la Gare		x	AN 360
30/06/12	ODILLE	Jean-Pierre	421 Rue du Fort	x		AH 26
30/06/12	MARCHAL	Lucette	540 Rue de la Gare	x		AN 184
05/07/12	BOULAY-AUBEL	Georges	179 Rue de la gare	x		AM 28 et 29
10/07/12	BICHOTTE	Jean-Marc	1264 Rue de la Gare		x	AS 85 (partie)
18/07/12	HATIER	Régis	Rue de Bazimpré		x	AB 235
18/07/12	SCI LA COULETTE		Lieudit « Les Sayches »		x	AO 66

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DONNE ACTE à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Délibération n° 2012/054

Finances locales – Divers – 07-10

Projet de construction d'une bibliothèque-garderie

Adoption du plan de financement prévisionnel de la bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 2012/017 et 2012/050 relatives au projet de construction d'une bibliothèque-garderie. A la demande de la Direction

Régionale des Affaires Culturelles, la répartition des travaux a été recalculée sur la base des surfaces de plancher, plutôt que sur les surfaces hors oeuvre brute.

Le Conseil Municipal, après délibération, et

- 4 abstentions : Madame Lydie DA SILVA, Messieurs Daniel REMY, Jean-Louis THOMAS, Jacques HUREL
- 3 voix contre : Madame Edith GREMILLET, Messieurs Damien SIBILLE, Jean HANTZ

VALIDE le budget prévisionnel de l'opération de construction de la bibliothèque suivant :

Travaux HT	320 750,35 €
Subvention Conseil Général	21 000,00 €
Subvention de l'Etat	47 849,00 €

Délibération n° 2012/055

Commande publique – Actes spéciaux et divers – 01-07

Enfouissement du réseau électrique basse tension impasse de la Gare

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2012/006 du 16 mars 2012 relative à l'enfouissement du réseau électrique basse tension impasse de la Gare.

Puis, il indique que les travaux sont estimés à 56 200 € TTC et qu'ils n'ont pas été financés au titre de la convention Environnement et Cadre de Vie.

La participation de la Commune s'élève à 40% du montant TTC des travaux, conformément à la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité Des Vosges en date du 11 septembre 2008.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques envisagés seront menés en étroite coordination avec des travaux :

- d'enfouissement du réseau France Télécom
- d'enfouissement du réseau d'éclairage public
- de réfection de chaussée
- de réfection des trottoirs.

Le Conseil Municipal, après délibération, et :

- 2 abstentions : Messieurs Jean-Louis THOMAS et Jean HANTZ
- 1 voix contre : Monsieur Jean-François BLUNTZER

DECIDE de la réalisation des travaux conformément au projet présenté, pour un montant de 56 200 €

S'ENGAGE à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité Des Vosges, dès que la demande lui en sera faite, la somme de 22 480 €, représentant 40% du montant TTC des travaux.

Délibération n° 2012/056

Finances locales – Divers – 07-10

Construction d'une chaufferie bois

Approbation du projet d'investissement et du plan de financement prévisionnel

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel ci-dessous

CHAUFFERIE BOIS
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT

DEPENSES	RECETTES		
CONSTRUCTION	641 952,49	AIDES PUBLIQUES	
		Pôle des Fonds Européens – FEDER	88 960,00 13,86%
		Conseil Régional	140 000,00 21,81%
		Conseil Général	101 981,00 15,89%
		Adème	69 361,00 10,80%
		AUTOFINANCEMENT	241 650,49 37,64%
TOTAUX	641 952,49		641 952,49 100,00%

PRECISE que si le montant FEDER alloué venait à être inférieur à celui escompté, la commune de Pouxeux s'engage à augmenter d'autant sa participation.

Délibération n° 2012/057

Commande publique – Marchés publics – Avenants – 01-01-02

Avenant au marché à procédure adaptée de maîtrise d'oeuvre relativ à la construction d'une salle de convivialité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Henri LA VAULLEE, 3ème Adjoint, qui rappelle le marché de maîtrise d'oeuvre, passé selon une procédure adaptée, signé avec :

- l'agence d'architecte Jean-Luc GERARD
- le bureau d'études JP ADAM
- le bureau d'études FLUID CONCEPT

Le forfait provisoire de rémunération s'établissait à 18 700 €HT, correspondant à une estimation des travaux de 200 000 €HT et un taux de rémunération de 9.35%.

Au terme de l'avant-projet, l'estimation prévisionnelle des travaux s'établit à 259 500 €HT. Il convient de régulariser un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre. Cet

avenant est justifié par une évolution du programme : augmentation de la surface, création d'avant-toits.

Estimation initiale du coût prévisionnel des travaux HT	200 000,00 €
Taux de rémunération	9,35 %
Forfait provisoire de rémunération HT	18 700,00 €
Estimation définitive du coût prévisionnel des travaux HT	259 500,00 €
Forfait définitif de rémunération	24 263,25 €
Montant de l'avenant	5 563,25 €
% de l'avenant	29,75

Le Conseil Municipal, après délibération, et :
- 1 abstention : Monsieur Daniel REMY

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 d'un montant de 5 563,25 €HT au marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la construction d'une salle de convivialité signé avec :

- l'agence d'architecte Jean-Luc GERARD
- le bureau d'études JP ADAM
- le bureau d'études FLUID CONCEPT

fixant ainsi le montant définitif d'honoraires à 24 263,25 €HT, à régler aux mandataires conformément à la grille de répartition des rémunérations jointe en annexe

VALIDE l'avant-projet pour un montant de travaux revalorisé à 259 500 €HT.

Délibération n° 2012/058

Finances Locales – Divers – 07-10

Attribution de subvention du Conseil Général des Vosges

Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01

Décision modificative n°4 au Budget Principal

Monsieur le Maire expose que le Conseil Général a accordé une subvention de 19% pour la part bois des travaux de construction de la salle de convivialité, dans le cadre de son programme « Economies d'énergie, Grenelle de l'Environnement ». La base subventionnable s'établit à 118 925 €HT, la subvention s'élève donc à 22 596 €.

Or, cette subvention était prévue au Budget Primitif 2012 pour un montant de 42 390€. Il convient de prendre une décision modificative afin de constater cette diminution de ressources budgétaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

PREND NOTE de l'attribution d'une subvention par le Conseil Général des Vosges d'un montant de 22 596 €, correspondant à 19% de la part bois des travaux de construction de la salle de convivialité, soit 118 925€HT

VOTE la décision modificative n° 4 suivante au Budget Primitif Principal :

Recettes – Programme 249 Salle de convivialité – Article 1323 Subventions du Département

– 19 794,00 €

Dépenses – Programme 249 Salle de convivialité – Article 2313 Constructions

- 19 794,00 €

Transmis en Préfecture le 14 septembre 2012 Affiché le 17 septembre 2012
